



## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024

### Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
06/11/2024	319	CONTRAT TERRITOIRE ENFANCE-JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	Approuvée

[« Publié le 15/11/2024. Délibérations consultables sur le site internet www.coeurdenacre.fr rubrique « C2N »](http://www.coeurdenacre.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SIX NOVEMBRE A 18H30

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :  
30 10 2024

DATE D’AFFICHAGE :  
30 10 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12  
PRESENTS : 12  
VOTANTS : 12

**CONTRAT TERRITOIRE  
ENFANCE-JEUNESSE  
DEMANDE DE SUBVENTION A  
LA DIRECTION REGIONALE  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
(DRAC)**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Nicolas Delahaye, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Jean-Luc Guingouain, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Alexandre Berty.

\* ----- \*

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes Cœur de Nacre a signé un contrat territoire enfance-jeunesse (CTEJ) avec l'Etat et ses services de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC).

Aussi, il est proposé au Bureau communautaire de solliciter le soutien financier de l'Etat, afin de participer aux projets d'action culturelle proposés au cours de la saison 2024/2025 à hauteur de 10 000 €.

Les actions concernent :

- le développement d'un volet d'actions culturelles s'adressant à tous les publics : scolaire, tout public, élèves de l'école de musique, personnes en situation de handicap...
- la mise en œuvre d'un programme d'actions avec le réseau de partenaires : rencontres, ateliers, expositions, visites, projets d'EAC, dispositifs d'accessibilité, projets participatifs avec les habitants...

Les objectifs du CTEJ sont de :

- s'inscrire dans une politique générale de démocratisation artistique et de reconnaissance des droits culturels
- Favoriser la rencontre entre les artistes et les habitants
- Développer le lien social et la participation à la vie culturelle locale
- Mener une politique forte d'Education Artistique et Culturelle
- Faire du centre culturel C<sup>3</sup> *Le Cube* un lieu de spectacles et de rencontres

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
A l'unanimité,

**SOLLICITE** le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la somme de 10 000 €, dans le cadre du Contrat de Territoire Enfance Jeunesse, afin de participer au projets d'action culturelle de Cœur de Nacre

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,  
Thierry LEFORT

